Atteinte à la dignité de la personne humaine sous l'empire d'Emmanuel Macron : une dignité que Marine Le Pen propose de rétablir

[Source : FranceSoir]

Auteur(s): Amine Umlil, pour FranceSoir

TRIBUNE – C'est en ma qualité de citoyen français, à «l'apparence arabo-musulmane» – expression empruntée à un homme politique français – et venant de l'autre côté de la Méditerranée il y a maintenant plus de 30 ans, que je souhaite publiquement m'exprimer quelques jours avant le vote du second tour de l'élection présidentielle prévu dimanche 24 avril 2022.

La France m'a chaleureusement accueilli et permis de construire un curriculum vitae (C.V.) dont un extrait est disponible sur le site du CTIAP (centre territorial d'information indépendante et d'avis pharmaceutiques) du centre hospitalier de Cholet. J'ai toujours mis à disposition, et en œuvre de façon effective, ces formations et compétences acquises en poursuivant un seul et exclusif but : celui de l'efficience (qualité, sécurité, coût) des soins notamment médicamenteux dispensés à toute personne humaine.

Durant cette longue formation hospitalo-universitaire (« bac + 15 » avant de prétendre à un poste de praticien hospitalier ; « 3 ans » de licence dans une première faculté de droit ; « 2 ans » de Master en droit de la santé dans une seconde faculté de droit et à l'EHESP (école des hautes études en santé publique) ; soit près de « 20 ans »), menée en parallèle avec notamment des compétitions sportives (en particulier football et karaté shotokan, je n'ai jamais subi de discrimination.

Une telle discrimination est venue, brutalement et de façon insidieuse, me percuter lors de mon exercice professionnel en tant que pharmacien des hôpitaux, praticien hospitalier au sein de l'hôpital public de Cholet. Mais cette discrimination ne m'empêche pas de travailler et de vivre. J'ai appris à vivre avec cette discrimination eu égard à sa chronicité ; elle ne serait l'œuvre que de l'arbitraire. Elle ne serait que l'expression de la jalousie, la médiocrité, l'hypocrisie, l'incompétence, l'hostilité, la haine, la mauvaise foi, la calomnie, la xénophobie, etc. Ou peut-être, la matérialisation d'une volonté de □plaire au Maître□ afin d'obtenir quelques avantages et servir des intérêts catégoriels et personnels.

Mais, je ne pense pas me tromper beaucoup en disant que je n'ai jamais été aussi discriminé, humilié, méprisé, violenté, etc. que sous l'empire du

président de la République, Monsieur Emmanuel Macron. Néanmoins, cette fois, je me sens moins seul : cette discrimination, fondée sur l'état de santé de la personne humaine, cible tous mes concitoyens français. Lorsque nous sommes tous dans la galère, c'est que tout va bien.

Comme nombre de mes concitoyens, et violemment, je me vois « socialement désactivé de façon extrajudiciaire ». Sans jugement ni même un entretien préalable, mes fonctions sont suspendues, ma rémunération est immédiatement interrompue, tout autre travail rémunéré m'est interdit. Le non-respect de cette interdiction de travail m'expose même à des sanctions pénales : amende, emprisonnement, condamnation à des travaux d'intérêt général.

Un criminel, lui, est présumé innocent avant d'être jugé par un tribunal impartial et tant que ce jugement n'est pas revêtu de l'autorité de la chose jugée (tant qu'il n'est pas devenu définitif). Lui, il a le droit de présenter sa défense avant la prononciation de la sanction. Une fois détenu, il est pris en charge, logé, nourri et peut travailler en vue de sa réinsertion.

Avec brutalité, une simple décision administrative, signée par un fonctionnaire zélé au C.V. inconnu, me propulse ainsi dans un monde jusqu'alors improbable, inattendu. Le séjour, qui se profile, est d'une durée indéterminée. L'horizon s'assombrit. Mais, je ne suis pas seul. Je rejoins la cohorte de toutes ces femmes et de tous ces hommes qui viennent d'être, eux aussi, déclarés socialement éteints, indésirables. Mais ces Hommes sont intrinsèquement éclairés et demeurent profondément humains.

> Voir aussi : « Il y a eu une cassure »: comment vivent les soignants suspendus, quatre mois après ?

Soudainement, je suis mis dans un « état de nécessité » et ne peux m'empêcher de penser au juge Paul Magnaud.

Une image se dessine. Elle révèle une nouvelle forme de sanction. Une forme inédite de représailles. De maltraitance. Je suis mis dans une position indéfinie, attaché psychologiquement et de façon invisible par les conséquences escomptées, projetées, inévitables, de l'interdiction de tout travail rémunéré. Une sangle mentale qui me projette l'impossibilité de pouvoir continuer à subvenir à mes besoins vitaux et non d'estime ; et à ceux de ma famille, une cible par ricochet. Une musique qui me chante : vous serez bientôt incapable d'accéder aux biens et aux services de première nécessité. Bientôt, vous allez pouvoir crever de faim. Ma position est figée de façon illimitée en espérant mon usure ; une perte de repères qui me conduirait à m'abandonner à mon invisible tortionnaire, à céder à ses désirs : à accepter de m'injecter, finalement, le produit expérimental.

Quelle différence entre cette image (ci-dessus décrite) et celle qui consiste à attacher une personne humaine (qui, elle, est condamnée suite à un procès

équitable à la peine capitale) sur une chaise avant de lui injecter le produit fatal ?

Nombreux sont les soignants et autres professionnels tels que les pompiers qui refusent cette injection expérimentale, car ils semblent percevoir la mort au bout de la seringue.

Traitements inhumains et dégradants ? De la torture ? Une nouvelle forme de la peine capitale de nature psychologique et sociale ?

Sous l'empire d'Emmanuel Macron, le « dernier jour du condamné, sans procès équitable, à la peine capitale de nature psychologique et sociale » semble désormais écrit.

De façon inattendue, de manière imprévisible, le pas est franchi.

Je me sens trahi.

Désormais, j'appartiens à ce nouveau groupe doté d'un statut particulier et placé hors de l'espèce humaine.

Brusquement, tout s'arrête donc. Impuissant, je ne peux que contempler ce long parcours hospitalo-universitaire qui vient d'être soudainement, et brutalement, malmené par un acte administratif qui ne semble pas émouvoir, outre mesure, les Seigneurs du Conseil d'État. Un simple papier d'une seule page, nommé « Décision N°2021- X », me propulse ainsi dans une dimension aux contours incertains. Une exécution qui vient anéantir cette expérience professionnelle acquise et punir les enseignements dispensés par mes Maîtres de la faculté ; au détriment de l'usager du système de santé et de la collectivité. En quelques secondes, le temps s'arrête.

> Voir aussi : « Aujourd'hui, il n'y a pas de contre-pouvoir » Dr Amine Umlil

En pareilles circonstances, le calme et la patience sont de rigueur. Un regard dans le rétroviseur s'impose. Histoire de faire le point. Le temps de dresser un état des lieux et de repérer les différentes variables de la nouvelle équation soumise. Un instant pour tenter de comprendre. Un moment de réflexion qui cherche à dessiner le visage de cette nouvelle planète aux paysages étranges et insaisissables. Les premiers traits de ce visage révèlent la première des pauvretés, des inégalités, des vulnérabilités. Cette misère est celle du travestissement du sens des mots qui, combiné au pervertissement du raisonnement, constitue la source première dans laquelle la main invisible puise l'alinéation suprême de toute une population humaine.

Les faits relevés, en temps réel, depuis plusieurs mois, pourraient bien révéler une affaire inédite dans l'histoire de la science moderne, de la médecine, de la pharmacie, du droit.

Le médecin aurait cédé la place au vendeur qui tombe même la chemise devant les caméras pour donner l'exemple, pense-t-il.

Les « données acquises de la science », sur lesquelles le médecin fonde sa prescription, sont supplantées par des slogans.

À l'information médicale et pharmaceutique succède la communication commerciale et ses avatars politique, administratif, médiatique.

> « Tous vaccinés, tous protégés » ;
> « Vaccination. COVID19. Si vous avez des courbatures après le vaccin, pas d'inquiétude… c'est que vous avez trop pédalé ! Prenez rdv dès maintenant (…) » (avec une photo montrant des jeunes personnes pédalant à la surface de l'eau (mer ou rivière ?) ;
> « Les vaccins ont des effets désirables » (avec une photo où l'on voit une jeune fille et un jeune garçon s'embrasser) ;
> « Etc. ».

Autant d'affiches et bidouillages publicitaires, utilisant des techniques de vente et fonctionnant comme des hameçons, qui cherchent à ferrer des personnes humaines, dont les plus jeunes d'entre elles, pour le restant de leurs vies.

Mais, en cas d'effets indésirables notamment graves, par exemple en cas de « décès » constaté après l'injection expérimentale, le vendeur exige « la preuve diabolique » aux personnes qui affirment avoir été victimes de leurs méthodes déloyales, plus même que du produit expérimental lui-même.

Sous la présidence d'Emmanuel Macron, une nouvelle parenthèse dans notre corpus juridique, hérité du droit romain, aurait été, vigoureusement et dangereusement, ouverte.

Cette parenthèse est celle de l'impossible consentement.

Impossible eu égard aux incertitudes sur le rapport bénéfice/risque du produit expérimental d'une part ; et aux méthodes utilisées qui sont susceptibles de relever du dol (action du vendeur consistant à cacher à l'acheteur des éléments essentiels du produit en vente par mensonge, et/ou par manœuvres frauduleuses, et/ou par réticence afin de conclure la vente) et de la contrainte (violence) d'autre part.

L'information du public sur ce produit n'a été ni claire, ni loyale, ni appropriée, ni pérenne comme l'exige la loi (au sens large) et notamment le Code de la santé publique. Une telle distorsion est susceptible de vicier le consentement de la personne qui est censé être libre et éclairé. Ce consentement, mis au rang des libertés fondamentales, est même renforcé lors des essais cliniques tels que ceux, toujours en cours, qui concernent ces vaccins contre la Covid-19.

Vicier ce consentement revient à porter atteinte aux principes protégés de l'inviolabilité, de l'indisponibilité, de l'inaliénabilité du corps humain ; au principe de l'autonomie de la volonté de la personne humaine.

En somme, vicier ce consentement revient à porter atteinte à la dignité de la personne humaine.

Lors de la gestion de la Covid-19 (maladie liée au coronavirus : le Sars-CoV-2), la France, et l'Occident en général, semble avoir subi le traitement jusqu'alors infligé à l'hémisphère Sud ; et que Jean Ziegler a décrit, dès 2005, dans *L'Empire de la honte*. Il s'agit notamment la « soumission des peuples aux intérêts des grandes compagnies privées ». Dans ce livre, paru chez Fayard, l'auteur cite ce que Jean-Paul Marat aurait publié dans L'Ami du peuple (le 26 juillet 1790), dans un célèbre texte intitulé « Vrais moyens que le peuple soit heureux et libre » :

> « Le premier coup que les princes portent à la liberté n'est pas de violer avec audace les lois, mais de les faire oublier… Pour enchaîner les peuples, ils commencent par les endormir. »

Monsieur Emmanuel Macron a réussi l'exploit d'arriver à adoucir mon regard, qui reste néanmoins vigilant, envers ce qui est désigné comme étant « l'extrême droite ». C'est dire à quel point je ressens la nausée, et c'est peu dire, envers la politique d'obligation vaccinale contre la Covid-19 directement imposée par une soi-disant loi qui heurte notre bloc de constitutionnalité, qui ne respecte pas le droit européen, qui viole les conventions internationales telles que la Convention d'Oviedo ; ou indirectement dictée via l'infâme passe sanitaire ou vaccinal.

Concernant ce consentement de la personne humaine, notre système juridique (composé de textes nationaux (français), régionaux (européens) et internationaux) est irrigué par le Code de Nuremberg. En ayant rappelé ce fait historique lors d'une réflexion sur ladite obligation vaccinale contre la Covid-19, je suis cité directement devant le tribunal correctionnel d'Angers (Maine-et-Loire) pour « Injures publiques » à l'encontre de deux « fonctionnaires » qui « se sentent » visés.

Ce procès, au parfum de Nuremberg, est prévu le jeudi 28 avril 2022 à 14 heures. Je suis « le prévenu », l'accusé.

Non, je ne pense donc pas me tromper beaucoup en disant que je n'ai jamais vu pareille atteinte à la dignité de la personne humaine, jamais subi une telle discrimination, que sous l'empire d'Emmanuel Macron.

Madame Marine Le Pen, elle, propose de rétablir cette dignité perdue pour toute personne concernée. Aujourd'hui, et dans l'urgence, c'est ce seul point qui compte désormais. Elle, au moins, n'a jamais été en position de gouverner la France ; et à ce titre, elle pourrait bénéficier du doute et prétendre à

une présomption simple de bonne foi jusqu'à preuve du contraire. D'autant plus qu'Emmanuel Macron ne semble pas vouloir fermer ladite parenthèse ouverte qui pourrait nous amener vers un avenir incertain, voire dangereux.

Après tout, « À Amine, il ne manque pourtant que l'« r » de Marine. » (Le Spectre de l'Isotèle).

> « Luchar es mi destino.
> « Cette nuit, j'ai rêvé du mur. Ce mur auquel j'ai parlé tout au long de l'été dernier. » (Entre Dieu et moi, c'est fini, de Katarina Mazetti). Un mur de verre à travers lequel j'ai aperçu de loin mon ami Amine Leblanc. En réalité, ce mur est sourd et muet. Je n'ai su lui parler qu'avec mon regard. Il n'a pu me répondre qu'en me laissant entrevoir de brèves images en temps réel. Des images tantôt en couleurs, tantôt en noir et blanc. Une étrange distinction qui laisserait supposer que le blanc et le noir ne seraient point des couleurs. Une classification, une standardisation, une mise en relief comme si l'on voulait opposer le white au black.
> Ce mur-écran, c'est comme un voyage sur place, dans le temps et dans l'espace, qui devient possible par un simple regard à travers ce mur-frontière. Ce mur-prison. Impuissant, je me suis contenté d'observer les courtes séquences qui me sont présentées dans le désordre. Des événements qui se déroulent au pays des Codes-Bleu-Marianne. Un paysage situé de l'autre côté de la rive. De l'autre côté de ce mur-miroir. Un film long, et en même temps intense, que j'ai regardé durant l'été dernier, la gorge serrée. Et cette nuit, dans mon rêve, j'ai revu cette scène qui ne cesse de me hanter.
> (…). » *Le Spectre de l'Isotèle*, Amine Umlil

[Voir aussi https://www.francesoir.fr/opinions-tribunes/lettre-ouverte-vaccins-contre-la-covid-19-monsieur-le-president-demission-veran]

Texte initialement publié sur « Analyse citoyenne indépendante« , le blog d'Amine Umlil, et repris avec l'aimable autorisation de son auteur.

Auteur(s): Amine Umlil, pour FranceSoir